

Uruguay

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

L'Uruguay compte 23 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Seize de ces conventions sont conformes au standard minimum.

L'Uruguay a signé l'IM en 2017, a déposé son instrument de ratification le 6 février 2020, et a notifié ses conventions fiscales non conformes. L'IM est entré en vigueur pour l'Uruguay le 1^{er} juin 2020. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

L'Uruguay met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la disposition de la déclaration du préambule et de la règle COP associée à la règle LOB¹⁶⁶.

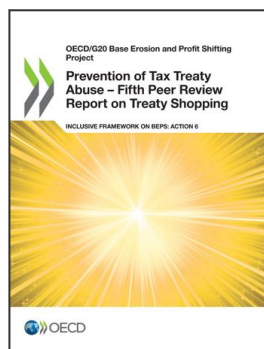
B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec l'Uruguay.

Synthèse de la réponse de la juridiction – Uruguay

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Allemagne	Non	Non	
2	Belgique	Oui, IM		COP
3	Chili	Oui, autres		COP + LOB
4	Corée	Oui, IM		COP
5	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
6	Équateur*	Non	Non	COP + LOB
7	Espagne	Non	Oui, IM	COP
8	Finlande	Oui, IM		COP
9	Hongrie	Oui, IM		COP
10	Inde	Oui, IM		COP + LOB
11	Italie	Oui, autres		COP
12	Japon	Oui, autres		COP
13	Liechtenstein	Oui, IM		COP
14	Luxembourg	Oui, IM		COP
15	Malte	Oui, IM		COP
16	Mexique	Non	Oui, IM	COP + LOB
17	Paraguay	Oui, autres		COP + LOB
18	Portugal	Oui, IM		COP
19	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
20	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
21	Singapour	Oui, IM		COP
22	Suisse	Non	Non	
23	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP

¹⁶⁶ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, l'Uruguay choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). L'Uruguay a également opté pour la règle LOB simplifiée en vertu de l'article 7(6) de l'IM.



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Uruguay », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/2c6c77d6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.